

REGLEMENT, JEU-CONCOURS

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DUREE DU JEU-CONCOURS

Normandie Tourisme, (ci-après « organisateur »), dont le siège social situé à l'adresse ci-dessous*, organise du jeudi 4 octobre à 12h00 au dimanche 8 octobre 2023 à minuit (date et heure française de connexion faisant foi), un jeu-concours intitulé "Vos places pour la Mad Jacques trek Cotentin" (ci-après intitulé le « Jeu-concours »).

Le Présent règlement (ci-après le « Règlement ») a pour objet de définir les droits et obligations de l'organisateur et des participants au Jeu (ci-après les « Participants »)

***Adresse du siège :** 14 rue Charles Corbeau 27 000 EVREUX

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS

2.1. Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans.

2.2. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement, disponible notamment en téléchargement sur le site internet de Normandie Tourisme : <https://www.normandie-tourisme.fr/>

2.3. La participation au jeu se fera via le réseau social Instagram, aux dates indiquées dans l'article 1, (https://www.instagram.com/tourisme_normandie/)

La participation au jeu-concours s'effectue via des stories Facebook et Instagram :

- En remplissant un formulaire d'inscription au concours

2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera l'exclusion du candidat ou la perte du gain du gagnant.

2.5. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le dispositif du jeu-concours, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du jeu-concours et de ses gagnants.

2.6. L'organisateur se réserve le droit d'exclure du jeu-concours et de poursuivre en justice, le cas échéant, toute personne qui aurait fraudé ou tenté de troubler le bon déroulement du jeu.

2.7. Ce jeu-concours est soumis à la Loi française.

ARTICLE 3 – DEROULEMENT DU JEU-CONCOURS

3.1 Participation au jeu-concours du 4 octobre 2023 à 12h au 8 octobre 2023 à minuit selon les modalités évoquées ci-dessus.

Le 8 octobre 2023, à partir de minuit, les participations seront closes et un tirage au sort sera effectué le 9 octobre 2023 à 10h :

3.2 Le prénom ainsi que la première lettre du nom de famille du gagnant sera annoncé dans en story le 9 octobre 2023 sur le compte Instagram de Normandie Tourisme. En amont, ils seront contactés directement par mail, par l'organisateur afin de leur faire part de leur victoire et de leur gain.

Si le gagnant ne donne pas suite au mail envoyé depuis le compte Instagram de Normandie Tourisme, pour le tirage numérique, dans un délai de 1 jour à compter de l'envoi du message (soit avant le mardi 10 octobre 2023), il sera réputé renoncer à son gain et son lot sera attribué à un nouveau gagnant suivant l'ordre du classement.

3.4 Bien que le jeu-concours soit accessible sur la plate-forme Instagram, en aucun cas Instagram ne sera tenu responsable en cas de litige lié au jeu-concours. Instagram n'est ni l'organisateur, ni le parrain de l'opération.

3.5 Restrictions : La fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités ou l'utilisation de robot informatique, sera sanctionnée par l'exclusion du présent jeu-concours. Si la fraude ou tricherie sont constatées après le classement du participant concerné et que celui-ci a gagné un lot, il en sera privé. Dans ce cas, son lot sera réattribué au suivant du classement.

ARTICLE 4 – LOTS

Des places pour participer à la Mad Jacques Trek Manche comprenant :

- La trace, une carte imprimée et le roadbook version digital.
- Un stand ravito quotidien avec snacks / fruits / eau à gogo
- Les pique-niques du vendredi et du samedi midi (option végété ou non végété)
- Les petits-déjeuners du samedi et du dimanche (thé / café / viennoiseries / fruits)
- L'accès aux campements / sanitaire / et douche le 2e soir
- Un passeport finisher Mad Jacques et le badge sticker de l'aventure
- L'encadrement et une assurance dédiée avec rapatriement en cas d'accident
- Les photos de l'événement au format numérique, prises et traitées par Alexandre Leroy, illustre photographe de la Mad Jacques
- Le pass pour le festival aventure | teuf | terroir à l'arrivée avec concerts lives et animations en tout genre

Le prix a une valeur maximale 159,00

Les Termes et conditions de réservation et de transport sont applicables.

ARTICLE 5 – REMISES DES LOTS

L'organisateur contactera uniquement par mail le gagnant du jeu numérique. Il les informera de leur lot et des modalités à suivre pour en bénéficier.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou parce que les circonstances l'exigent, l'opération devait être écourtée, prolongée, reportée, modifiée ou annulée. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information par tous les moyens appropriés. En aucun cas, l'organisateur ne peut être tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect pouvant survenir lors du déroulement du présent jeu-concours.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement des réseaux ne permettant pas ou plus l'accès au présent jeu-concours ou encore perturbant son bon déroulement que ce soit lié aux caractéristiques mêmes des réseaux ou autre chose.

Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité de quelque nature que ce soit. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Instagram et la participation au présent jeu-concours se fait sous l'entière responsabilité des participants.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable notamment en cas d'impossibilité pour le participant d'utiliser les lots gagnés. Aucun dédommagement, quel qu'il soit, ne pourra être demandé à ce titre.

ARTICLE 7 – ADRESSE POSTALE DU JEU-CONCOURS

Le règlement du jeu concours est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse postale suivante : 14 rue Charles Corbeau 27 000 EVREUX.

ARTICLE 8 – LOI APPLICABLE

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu-concours les soumet à la loi française.

ARTICLE 9 – UTILISATIONS DES DONNEES

Le traitement des données personnelles collectées au cours du présent jeu concours :

Le nom, prénom, adresse mail et numéro de téléphone sont nécessaire pour permettre votre participation à celui-ci et plus particulièrement pour permettre la remise des lots.

Les données personnelles des participants ne seront en aucun cas stockées et réutilisées par Normandie Tourisme

Les participants disposent d'un droit d'accès de rectification, d'opposition, de portabilité et d'effacement. Pour ce faire, il vous suffit de faire une demande auprès de la Direction de Normandie Tourisme, en adressant un mail à l'adresse suivante s.freres@normandie-tourisme.fr

A noter que La CNIL est l'autorité de contrôle au sens et pour l'application du Règlement Général sur la Protection des Données et des textes qui en découlent.